

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
La Route Départementale 5
au territoire de la commune de LAGNICOURT-MARCEL
TRAVAUX
pose de plaques de roulage
Section hors agglomération
du 19 février 2024 au 29 février 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

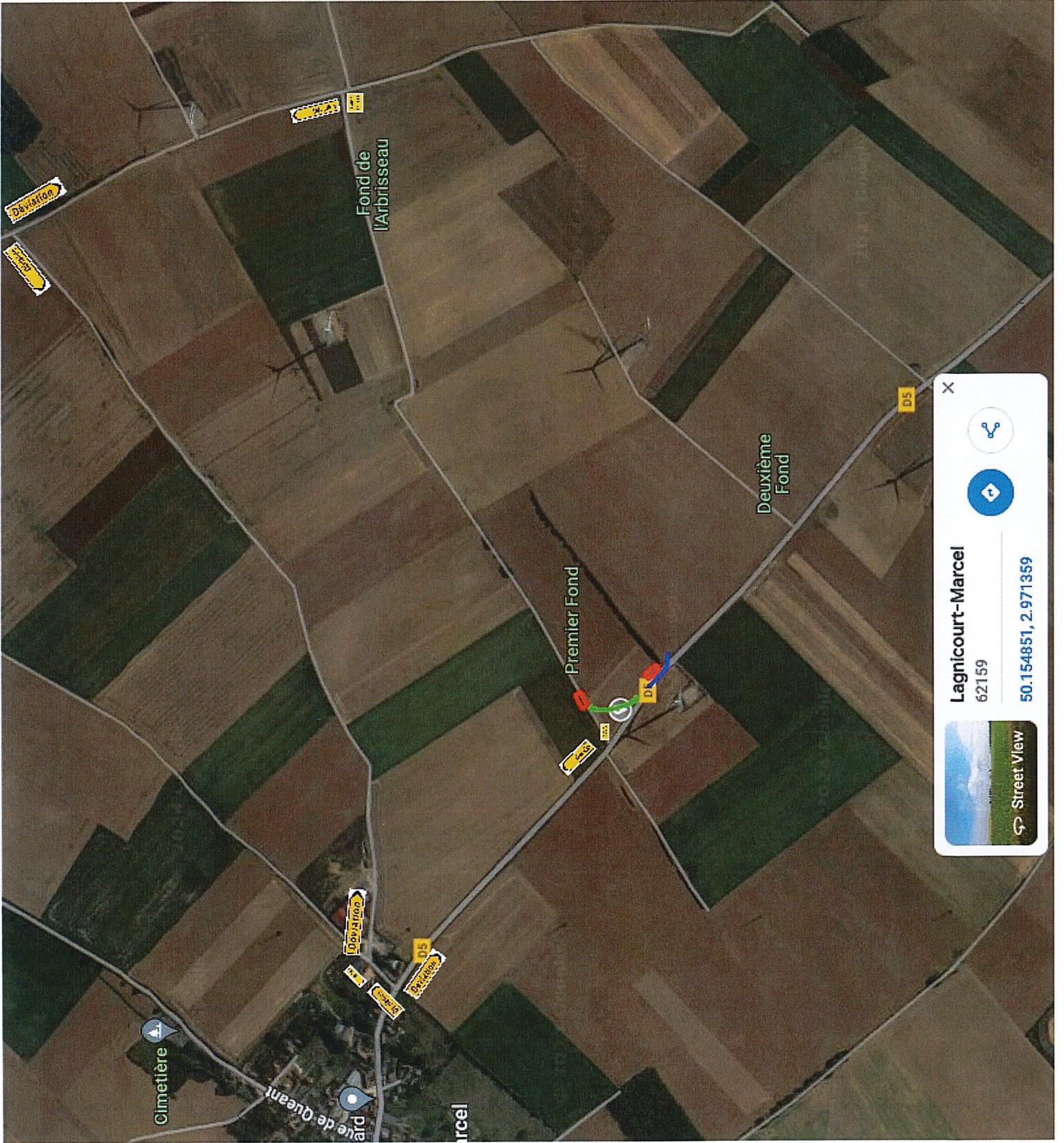
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 29/01/2024, par laquelle SUNBELT, fait connaître le déroulement des travaux de pose de plaques de roulage, du 19 février 2024 au 29 février 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de pose de plaques de roulage, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D5 entre les Points Repères 6+750 et 7+150, hors agglomération, du 19 février 2024 au 29 février 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de LAGNICOURT-MARCEL,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROISILLES,



Lagnicourt-Marcel

62159

50.154851, 2.971359

Street View